LES SITES BANK-UP.PRO - PLATTFORMS.PRO - FINANCEDEPARTMENT.TECH

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Les sites proposent d'effectuer des opérations de trading. Ce "placement" est toujours à très haut risque pour les consommateurs. Plus de 80 % ont perdu de l'argent. Avec des escrocs, c'est la totalité de la mise. Aucun des sites n'a l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire refuser toute offre.

Les sites internet

Le site financedepartment.tech

Il a été créé le 08/01/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/financedepartment.tech

Le site bank-uk.com

Il a été créé le 14/01/2001. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/bank-uk.com

Le site plattforms.pro

Il a été créé le 04/04/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/plattforms.pro

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 44 74 37 35 14 50
Le numéro 44 74 43 19 81 16
Le numéro 44 75 87 88 46 21
Le numéro 44 77 17 18 85 09
Le numéro 44 78 10 30 23 66
Le numéro 07 84 64 70 13

Les faux noms

Les sites utilisent :

- Mme Chloé OBRIAN
- M. Kevin MAURIS
- M. Luc EDUARD
- M. Antoine MORISSON
- Mme Marie Pierre MOREAU
- M. Léo DUBOIS
- Mme Rose BENNET
- M. Scott RONDY

Quelle armée mexicaine !

Les produits

Il est proposé d'investir dans des opérations de trading.

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte suisse ayant l'IBAN CH34 0076 6000 1029 4168 9
Un compte français ayant l'IBAN FR14 2004 1010 1201 7295 0E03 396

Les informations juridiques

Aucune information n'est disponible.

Par contre, il est usurpé le nom du site fxpro.fr géré par une société anglaise ayant un agrément de la FCA. Nous publions le lien vers le VRAI SITE https://www.fxpro.fr/

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.